

COMMUNE D'ALLOUIS
PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 17 Septembre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 Juin 2025
- Désignation d'un/e secrétaire de séance
- De 2025-044 Demande de prorogation de permission de voirie existantes au bénéfice des réseaux de communications électroniques
- De 2025-045 Autorisation de signature au Maire auprès d'ENEDIS au titre de la convention CS06 de servitudes pour les ouvrages souterrains (hors propriétés agricoles, boisées et forestières) concernant le chemin rural des Treilles.
- De 2025-046 Autorisation au Maire de transférer 11 candélabres du domaine public de la commune d'Allouis au domaine privé.
- De 2025-047 Autorisation concernant la vente des biens immobiliers (11 candélabres) intégrés dans le domaine privé.
- De 2025-048 Création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial 14/35^{ème}
- De 2025-049 Création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation 21-35^{ème}
- De 2025-050 Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste permanent d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.
- De 2025-051 Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif 35/35^{ème}
- De 2025-052 Subvention accordée à l'Union Cycliste Mehunoise au titre de la course du prix de la Municipalité organisée le 6 Septembre 2025
- Questions diverses.



L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 17 du mois de Septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Allouis se sont réunis sous la présidence de Madame Annick BIENBEAU Maire.

Présents : Mmes Annick BIENBEAU, Laurence DELAPORTE, Catherine AUGUSTIN, DEBRABANDÈRE Sandrine, de LANNOY Madalena, Elisabeth DORÉ, Marie-Christine ROUX, Mrs Joël COURVEAULLE, Alain LESUEUR, Christophe MABILAT, Matthieu VIRCONDELET, Éric VRIGNAUD.

Pouvoir : Mr Mostafa MAJJOUR donne pouvoir à Mr Joël COURVEAULLE
Mme Aurore LARONZE donne pouvoir à Mt Matthieu VIRCONDELET

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGUSTIN

Après approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 Juin 2025 Madame la Présidente passe aux affaires inscrites à l'ordre du jour.

OBJET : DEMANDE DE PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE EXISTANTES AU BÉNÉFICE DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

De 2025-044

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la société Orange sollicite la commune d'Allouis afin de demander une prorogation des permissions de voirie, accordées pour l'occupation du domaine public par les réseaux de communications électroniques d'Orange situés sur le territoire de la commune d'Allouis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- D'autoriser Madame le Maire à signer la demande d'Orange de prorogation des permissions de voirie existantes aux bénéfices des réseaux de communications électronique et tous les documents s'y afférents.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE AUPRÈS D'ENEDIS AU TITRE DE LA CONVENTION CS06 DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS (HORS PROPRIÉTÉS AGRICOLES, BOISÉES ET FORESTIÈRES) CONCERNANT LE CHEMIN RURAL DES TREILLES

De 2025-045

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'Enedis prévoit d'entreprendre des travaux de passage de câble en souterrain sur la commune d'Allouis sis chemin rural des Treilles.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention CS06 auprès d'Enedis et tous les documents s'y afférents.

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DE TRANSFÉRER 11 CANDÉLABRES DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'ALLOUIS AU DOMAINE PRIVÉ

De 2025-046

Afin de pouvoir déclasser 11 candélabres qui ont été remplacés par la commune d'Allouis, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de transférer ces biens du domaine public de la commune d'Allouis au domaine privé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à transférer ces 11 candélabres du bien du domaine public de la commune d'Allouis au domaine privé.

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE BIENS MOBILIER DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE D'ALLOUIS À LA SOCIÉTÉ MEMPONTEL RECYCLAGE

De 2025-047

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Société Mempontel Recyclage souhaite acquérir les 11 candélabres en fonte du domaine privé de la commune d'Allouis au prix de 300.00 Euros la tonne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- D'accepter la proposition d'achat des 11 candélabres du domaine privé de la commune d'Allouis à la Société MEMPONTEL Recyclage au prix de 300.00 euros la tonne.

- D'accepter la vente et d'autoriser Madame le Maire à signer la vente et tous les documents s'y afférant.

Arrivées de Mesdames Sandrine DEBRABANDERE et Madalena de LANNOY après les votes des délibérations 2025-044, 2025-045, 2025-046 et 2025-047.

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

De 2025-048

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 14/35^{ème} doit être créé à compter du 01/10/2025 pour occuper les fonctions d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- La création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 14/35^{ème} avec effet au 01/10/2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

De 2025-049

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet à raison de 21/35^{ème} doit être créé à compter du 01/10/2025 pour occuper les fonctions d'adjoint d'animation territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- La création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet à raison de 21/35^{ème} avec effet au 01/10/2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

OBJET : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

De 2025-050

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique principal 2^{ème} classe occupant un emploi permanent à temps non complet 32.75/35^{ème}

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- de créer à compter du 1^{er} Novembre 2025 un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe 35/35^{ème}

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

De 2025-051

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35/35^{ème} doit être créé à compter du 01/11/2025 pour occuper les fonctions d'adjoint administratif territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- La création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à raison de 35/35^{ème} avec effet au 01/11/2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

OBJET : SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION CYCLISTE MEHUNOISE AU TITRE DU PRIX DE LA MUNICIPALITÉ ORGANISÉE LE 6 SEPTEMBRE 2025

De 2025-052

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la demande de subvention formulée par l'Union Cycliste Mehunoise,
CONSIDÉRANT que la subvention demandée représente un montant de 80.00 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité:

- d'accorder une subvention de 80.00 € à l'Union Cycliste Mehunoise.
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront imputés au compte 65748.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h30

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 17.09.2025 à 18h30.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	Vote
2025-044	DEMANDE DE PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE EXISTANTES AU BÉNÉFICE DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Annick BIENBEAU Maire	Pour 12 Contre 0 Abstention 0
2025-045	AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE AUPRÈS D'ENEDIS AU TITRE DE LA CONVENTION CS06 DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS (HORS PROPRIÉTÉS AGRICOLES, BOISÉES ET FORESTIÈRES) CONCERNANT LE CHEMIN RURAL DES TREILLES	Annick BIENBEAU Maire	Pour 12 Contre 0 Abstention 0
2025-046	AUTORISATION AU MAIRE DE TRANSFÉRER 11 CANDÉLABRES DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'ALLOUIS AU DOMAINE PRIVÉ	Annick BIENBEAU Maire	Pour 12 Contre 0 Abstention 0
2025-047	AUTORISATION DE VENTE DE BIENS MOBILIER DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE D'ALLOUIS À LA SOCIÉTÉ MEMPONTEL RECYCLAGE	Annick BIENBEAU Maire	Pour 12 Contre 0 Abstention 0
2025-048	CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-049	CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-050	MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-051	CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-052	SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION CYCLISTE MEHUNOISE AU TITRE DU PRIX DE LA MUNICIPALITÉ ORGANISÉE LE 6 SEPTEMBRE 2025	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Le Maire,
Annick BIENBEAU



La Secrétaire de séance
Catherine AUGUSTIN

